EAU

DOCUMENT TECHNIQUE

APPAREILS SANITAIRES

Document technique 017-19

Résistance à la glissance des receveurs de douche

Document technique 017-19 rev 01

22/01/2024

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT
84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. +33 (0)1 64 68 82 82 – www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA-ANTIPOLIS

CSTB
le futur en construction

Etablissement public au service de l'innovation dans le bâtiment, le CSTB, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, exerce quatre activités clés : la recherche, l'expertise, l'évaluation, et la diffusion des connaissances, organisées pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique dans le monde de la construction. Son champ de compétences couvre les produits de construction, les bâtiments et leur intégration dans les quartiers et les villes.
Avec plus de 900 collaborateurs, ses filiales et ses réseaux de partenaires nationaux, européens et internationaux, le groupe CSTB est au service de l'ensemble des parties prenantes de la construction pour faire progresser la qualité et la sécurité des bâtiments.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent document technique, faite sans l'autorisation du CSTB, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (article L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle). Le présent document a été rédigé sur l'initiative et sous la direction du CSTB qui a recueilli le point de vue de l'ensemble des parties intéressées

© CSTB

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

N° de révision	Date application	Modifications
00	**21/12/2018**	Actualisation de la présentation et de la référence du document
01	**22/01/2024**	Mise à jour du document suite à l'annulation de la norme : XP CEN/TS 16165 (décembre 2016) Détermination de la résistance à la glissance des surfaces piétonnières - Méthodes d'évaluation. Date d'annulation : le 01/12/2021. Mise en application de la norme en vigueur : NF EN 16165 (octobre 2021) : Détermination de la résistance à la glissance des surfaces piétonnières - Méthodes d'évaluation

Table des matières

1 ESSAI DE RESISTANCE A LA GLISSANCE 5

1.1 Maquette d'essai 5

1.2 Conduite de l'essai 5

1.3 Expression du résultat 5

1.4 Classement de résistance à la glissance, PN 6

2 DURABILITE DU RECEVEUR RESISTANT A LA GLISSANCE 6

3 NETTOYABILITE DU RECEVEUR RESISTANT A LA GLISSANCE 6

4 SURVEILLANCE DE LA CLASSE DE RESISTANCE A LA GLISSANCE 7

Les receveurs doivent être conformes aux normes les concernant :

- NF EN 14527
- NF EN 251
- NF EN 15720
- NF D 11-124
- NF D 14-601
- NF EN 249

Ainsi qu'aux spécifications complémentaires des documents suivants :

- Document technique 017-10
- Document technique 017-20.

Ils doivent être de classe 1 selon la norme NF EN 14527.

1 ESSAI DE RESISTANCE A LA GLISSANCE

L'essai est réalisé avec la méthode du plan incliné (pieds nus) telle que décrite en annexe A de la norme NF EN 16165 (octobre 2021).

La méthode d'essai est complétée par les exigences suivantes :

1.1 Maquette d'essai

La maquette à tester devra être découpée dans un receveur et devra présenter une surface d'essai de :

- Largeur : 450 ± 50mm
- Longueur : 1300 -300/+500mm (elle doit représenter une longueur utile sans trou de bonde et sans rebord)

Donc les dimensions minimales requises sont de 400x1000mm pour des essais accrédités COFRAC.

En cas d'impossibilité technique (dimensions trop faibles, trou de bonde central), d'autres dimensions pourront être acceptées mais l'essai ne pourra pas être réalisé sous accréditation COFRAC. Dans ce cas, les dimensions minimales requises pour mener à bien l'essai dans des conditions suffisamment acceptables sont de 350 mm x 800 mm.

Avant la réalisation de l'essai, la surface d'essai devra être nettoyée et rincée avec la solution d'essai utilisée dans la NF EN 16165.

1.2 Conduite de l'essai

L'essai est réalisé et exploité selon la norme NF EN 16165 Annexe A §A.5 et §A.6.

1.3 Expression du résultat

Le résultat est exprimé selon la norme NF EN 16165 Annexe A § A.7.

1.4 Classement de résistance à la glissance, PN

La norme NF P 05-011 définit pour les sols un classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance. Dans cette norme, les exigences relatives au classement de résistance à la glissance, pieds nus, sont les suivantes :

Classe Pieds Nus	Exigences
PN 6	$6 \leq \alpha_{pieds\ nus} < 12°$
PN 12	$12 \leq \alpha_{pieds\ nus} < 18°$
PN 18	$18 \leq \alpha_{pieds\ nus} < 24°$
PN 24	$\alpha_{pieds\ nus} \geq 24°$

Ce classement est repris et appliqué au cas des receveurs de douche finis pour leur donner un classement PN.

2 DURABILITE DU RECEVEUR RESISTANT A LA GLISSANCE

Celle-ci est vérifiée uniquement lors de l'admission du receveur en réalisant l'essai de résistance à la glissance avant et après un essai de chocs thermiques.

L'essai de chocs thermiques est réalisé :

- Selon la norme NF D 14-503 pour les receveurs émaillés
- Selon le document technique 017-10 § 2.3 pour les receveurs en acrylique et en matériau de synthèse
- Selon le document technique 017-20 § 2.4 pour les receveurs en feuilles coextrudées ABS/acrylique modifié choc.

L'essai de chocs thermiques est effectué sur un receveur non découpé (modèle identique au receveur découpé ayant été testé pour déterminer sa résistance à la glissance). Après essai, le receveur est découpé puis testé selon le paragraphe 1.

La classe de résistance à la glissance retenue est la valeur la plus faible obtenue après la séquence d'essais.

3 NETTOYABILITE DU RECEVEUR RESISTANT A LA GLISSANCE

Si le coloris n'a pas déjà fait l'objet d'une évaluation dans la présente certification NF, la nettoyabilité sera vérifiée en réalisant un essai de résistance aux produits chimiques et taches sur le receveur pour lequel une classe de résistance à la glissance est recherchée (receveur « traité », neuf).

L'essai sera réalisé selon la norme NF EN 14527 §5.3.3.

Pour les receveurs émaillés, elle sera également effectuée selon les normes NF D 14-506, NF D 14-507 et NF D 14-508.

4 SURVEILLANCE DE LA CLASSE DE RESISTANCE A LA GLISSANCE

Un essai de résistance à la glissance sera réalisé lors du suivi annuel sur un receveur de douche neuf. Deux échantillons du receveur doivent être envoyés.

Le 2ème échantillon sera utilisé si la classe de glissance obtenue est différente de celle déclarée à l'admission.

Une séquence d'essais résistance à la glissance / chocs thermiques pourra être effectuée sur demande du comité NF, si nécessaire.